PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt

SAS OVINALP FERTILISATION
Tour du Puy
Ribiers
05300 VAL BUECH MEOUGE

AGREMENT PROVISOIRE DU 01/06/2026 AU 01/12/2026 (EN ATTENTE DE CERTIFICATION)

POUR LA DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES A DES UTILISATEURS PROFESSIONNELS

Vu les articles L254-1 et suivants, et R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;

Vu le décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er décembre 2025 portant délégation de signature à Mme Stéphanie FLAUTO Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt PACA ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2026 portant délégation de signature aux agents de la DRAAF PACA.

L'organisme : OVINALP FERTILISATION
Tour du Puy Ribiers
05300 VAL BUECH MEOUGE

est agréé sous le numéro d'immatriculation : **0500006**

pour effectuer l' activité :

- de la distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

L'agrément peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

OVINALP FERTILISATION	05300	VAL BUECH MEOUGE

Fait à MARSEILLE, le 30 juillet 2026

L'Ingénieur Agriculture et Environnement
Responsable du Pôle Mutualisation des Inspections Phytosanitaire

Denis FERRIEU